

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue par voie de visioconférence, le **lundi 2 novembre 2020** à compter de **20 h.**

À laquelle sont présents par voie de visioconférence :

Monsieur Éric Dubé, maire
Madame Geneviève Braconnier, conseillère
Monsieur François Bujold, conseiller
Monsieur Jean Cormier, conseiller
Monsieur René Leblanc, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents par voie de visioconférence :

Madame Céline LeBlanc, greffière
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

ADMINISTRATION

304-11-20

SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant le décret numéro 1113-20 du 28 octobre 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 4 novembre 2020;

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au Conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie de visioconférence;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

Que le Conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie de visioconférence.

ADOPTÉE

305-11-20

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry
et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire.

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

306-11-20

SÉANCE ORDINAIRE DU 2020-10-05

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020.

ADOPTÉE

307-11-20

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2020-10-13

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 octobre 2020;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 octobre 2020.

ADOPTÉE

308-11-20

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2020-10-19

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 octobre 2020;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 octobre 2020.

ADOPTÉE

SUIVI DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC) DE LA SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2020

Le maire informe l'assistance des démarches effectuées concernant les demandes des contribuables lors de l'assemblée du 5 octobre 2020.

CORRESPONDANCE

- De M. Yv Bonnier Viger, médecin spécialiste en santé publique, une correspondance ainsi qu'un avis de santé publique concernant l'épidémie locale de COVID-19, suggérant des interventions qui viendraient compléter les mesures déjà prévues au niveau d'alerte orange.

- De Mme Micheline Anctil, présidente du conseil d'administration du Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ), une correspondance indiquant qu'un montant de 10 709,12 \$ sera acheminé à la Ville représentant la redistribution des excédents pour l'année financière 2019-2020.
- De Mme Stéphanie Gracia, coordonnatrice de l'Association forestière de la Gaspésie, une correspondance remerciant la Ville pour l'appui démontré à leur organisme. Leur mission demeure toujours d'informer, de sensibiliser et d'éduquer la population à participer à la conservation de l'arbre, du milieu forestier et de l'environnement.
- De la MRC de Bonaventure, une correspondance indiquant que suite au recensement des besoins en matière de mesures sanitaires pour le camp de jour de la saison estivale 2020, une aide financière au montant de 10 108,13 \$ a été alloué à la Ville.
- Du Conseil des arts et des lettres du Québec, un montant de 6 924 \$, représentant une subvention pour le soutien à la programmation.
- Du Service ambulancier de la Baie, un chèque au montant de 25 000 \$, représentant un don pour l'acquisition d'une station de remplissage de bonbonnes d'air pour le Service incendie.
- Du Ministre délégué aux PME, un chèque au montant de 1 000 \$, représentant une aide financière pour le camp de jour 2020.
- De Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, une correspondance indiquant que le gouvernement versera une aide financière de 800 M\$ aux municipalités dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 afin d'atténuer les impacts de la pandémie sur les finances des municipalités et que la Ville quant à elle, recevra un montant de 196 887 \$ qui pourra être utilisé autant en 2020 qu'en 2021.
- De la MRC de Bonaventure :
 - . Un chèque au montant de 2 500 \$, représentant la dernière partie du montant alloué pour les festivals et événements 2020.
 - . Un chèque au montant de 1 760 \$, représentant la dernière partie du montant alloué pour le projet d'affichage des sentiers Rotary.
 - . Un chèque au montant de 5 000 \$, représentant la dernière partie du montant alloué pour le projet de plans et devis pour l'aréna.
- De Marc Dimock, président du Club Rallye Auto de la Baie, une correspondance remerciant le Conseil municipal pour leur contribution financière et leur appui continué à leur organisation.
- De M. Stéphan Boucher, directeur général de Centraide Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine conjointement avec Thierry Durand, directeur du Centre d'information et de référence 211, une correspondance concernant l'arrivée du service 211 sur le territoire. Le 211 est un service d'information et de référence vers les ressources sociocommunitaires permettant aux citoyens en situation de détresse sociale d'avoir accès à des ressources situées proche de chez eux.
- De Mme Claudie Laberge, directrice du Service de la gestion des urgences à la Croix-Rouge canadienne, une mise à jour concernant les protocoles de la Croix-Rouge canadienne – Québec concernant les sinistres mineurs et majeurs dans le contexte actuel de la pandémie. Les protocoles d'intervention continueront à évoluer et les services seront coordonnés avec le ministère de la Sécurité publique et le ministère de la Santé et des Services sociaux.
- De M. Patrick Boudreau, directeur du Service incendie, le rapport des sorties effectuées pour le mois d'octobre 2020.

309-11-20

COMPTES À PAYER

Considérant que le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général ou des directeurs de services et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances ordinaires et extraordinaires antérieures;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold
et unanimement résolu :

D'approuver la liste des engagements de crédits, et ce, au montant de quatre cent soixante-quatorze mille trois cent quinze dollars et cinquante-six cents (474 315,56 \$);

D'autoriser le directeur général à procéder dans les limites de ces crédits.

ADOPTÉE

310-11-20

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold
et unanimement résolu :

De nommer monsieur Jean Cormier à titre de maire suppléant.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS

Le directeur général dépose les états comparatifs, et ce, conformément à l'article 105.4 de la Loi des cités et villes.

DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX

La greffière dépose les déclarations des intérêts pécuniaires, dûment complétées, du maire Éric Dubé ainsi que des conseillers Geneviève Braconnier, François Bujold, Jean Cormier, René Leblanc, Jean-Pierre Querry et Jacques Rivière.

311-11-20

CORPORATION CAPA INC. - NOMINATION DE REPRÉSENTANT MUNICIPAL

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

De nommer monsieur Gérald Maltais à titre de représentant au sein du conseil d'administration de la Corporation CAPA inc. - Immeuble la Seigneurie, et ce jusqu'au 1^{er} avril 2022.

ADOPTÉE

312-11-20

CONTRIBUTION AU TRANSPORT ADAPTÉ POUR 2021

Attendu que les municipalités ont la responsabilité d'offrir un service de transport adapté sur leur territoire, destiné aux personnes handicapées;

Attendu que depuis 2001, la MRC de Bonaventure est l'organisme mandataire auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports du Québec (MTMDET), pour représenter les municipalités de la Baie-des-Chaleurs, pour le transport adapté (Réf. Résolution 2001-02-35 - MRC de Bonaventure);

Attendu que depuis le mois de septembre 2016, la Régie intermunicipale de transport de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine est l'organisme délégué pour l'organisation et la coordination du service de transport adapté sur le territoire de la MRC de Bonaventure et une partie de la MRC d'Avignon (Maria-Matapédia) (Réf. Résolution 2016-06-114 - MRC de Bonaventure);

Attendu que le MTMDET, via son Programme de subvention au transport adapté, s'engage à contribuer au financement des services de transport adapté à la hauteur de 75 %;

Attendu qu'en vertu des dispositions légales, les municipalités qui adhèrent à ce service doivent reconfirmer leur participation, par voie de résolution, annuellement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

Que la Ville de New Richmond, confirme qu'elle accepte que la MRC de Bonaventure soit mandataire auprès du MTMDET dans le dossier du transport adapté dans la Baie-des-Chaleurs;

Que la Ville de New Richmond, confirme son adhésion au service de transport adapté pour l'année 2021 par une contribution financière de 7 974 \$.

ADOPTÉE

SERVICE DES LOISIRS

313-11-20

DEMANDES DE DROIT DE PASSAGE - CLUB LES CHEVALIERS DE LA MOTONEIGE

Compte tenu de son lien avec le Club Les Chevaliers de la Motoneige, le conseiller Jean-Pierre Querry se retire des discussions et s'abstient de se prononcer sur le sujet.

Considérant que depuis la construction du parc éolien, le tracé du sentier fédéré de motoneige a dû être modifié;

Considérant qu'entre autres, la route du Calvaire ne peut plus être utilisée;

Considérant la demande déposée pour certains droits de passage du Club Les Chevaliers de la Motoneige;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

De permettre au Club les Chevaliers de la Motoneige de New Richmond de circuler sur les chemins suivants, et ce, pour la saison 2020-2021 de motoneige :

- Sur le Rang 2 Est et la Route du 2 jusqu'au 4;
- À partir de la voie ferrée (secteur Soudex) en passant derrière l'entrepôt Livre-Tout, en direction de Sport BG et Francofor;

- Sur la route du Centre-de-Plein-Air (sentier 595);
- Sur le Rang 6 Ouest et le chemin de la Pré (sentier local);
- Sur le chemin Robidoux (sentier 595).

ADOPTÉE

314-11-20

RÉFECTION DU CAMP À JOS - AUTORISATION DE PAIEMENT - DEMANDE DE PAIEMENT NO. 1

Considérant les travaux entrepris pour le projet de réfection du Camp à Jos;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'autoriser la demande de paiement no. 1 à la firme LFG Construction au montant de 68 543,28 \$, taxes en sus, incluant l'avenant au marché no. 1, et ce, pour les travaux de réfection du Camp à Jos, tel que recommandé par la firme Pierre Bourdages architecte en date du 16 octobre 2020. Il est entendu que ce paiement sera pris à même le Règlement 1139-20.

ADOPTÉE

315-11-20

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CLUB DE SKI DE FOND – ACHAT D'UN VÉHICULE TOUT TERRAIN

Considérant la demande d'aide financière reçue du Club de ski de fond de New Richmond concernant l'achat d'un véhicule tout terrain;

Considérant que l'équipement servant au traçage des pistes à plus de 15 ans et vient de rendre l'âme;

Considérant que l'Unité régionale de loisirs et de sports est prête à offrir 3 000 \$ en subvention mais que celle-ci ne sera plus disponible l'année prochaine;

Considérant que le Club a également déposé une demande d'aide auprès de la Caisse populaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

D'accepter de verser une aide financière au montant de 5 000 \$ au Club de ski de fond de New Richmond pour leur projet d'acquisition d'un véhicule tout terrain.

ADOPTÉE

URBANISME

316-11-20

RÈGLEMENT 1145-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 927-13 AFIN DE LE RENDRE CONFORME AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE RÉVISÉ DE LA MRC DE BONAVENTURE (ACTIVITÉ MINIÈRE) - ADOPTION

Considérant que le Conseil prend en compte le règlement modifiant le Règlement de zonage 927-13 afin de le rendre conforme au Schéma d'aménagement de la MRC de Bonaventure, portant le numéro 1145-20;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry
et unanimement résolu :

D'adopter le règlement modifiant le Règlement de zonage 927-13 afin de le rendre conforme au Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure (activité minière), lequel est identifié sous le numéro 1145-20.

ADOPTÉE

317-11-20

RÈGLEMENT 1147-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 920-12 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS DE LA VILLE DE NEW RICHMOND (ZONE RA/A.1 - 264, BOULEVARD PERRON OUEST)

Considérant l'adoption du premier projet du Règlement 1147-20 modifiant le Règlement 920-12 relatif aux usages conditionnels de la Ville de New Richmond (Zone Ra/a.1 - 264, boulevard Perron Ouest);

Considérant la consultation publique écrite qui s'est tenue du 6 au 21 octobre 2020;

Considérant les commentaires reçus, entre autres, de plusieurs citoyens du secteur concerné qui avaient des avis mitigés concernant cedit projet;

Considérant qu'une visioconférence a été tenue avec l'ensemble des personnes ayant soumis des commentaires afin de pouvoir échanger et clarifier certaines spécifications visées par ce projet;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier
et unanimement résolu :

De décréter l'arrêt des procédures d'adoption du Règlement 1147-20 modifiant le Règlement 920-12 relatif aux usages conditionnels de la Ville de New Richmond (Zone Ra/a.1 - 264, boulevard Perron Ouest).

ADOPTÉE

RÈGLEMENT 1148-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 927-13 AFIN D'AJOUTER L'USAGE DOMESTIQUE AUX GROUPEs I, II ET III POUR LES HABITATIONS UNIFAMILIALES DANS LES ZONES CV (SECTEUR CENTRE-VILLE)

318-11-20

ADOPTION DU SECOND PROJET

Considérant que le Conseil prend en compte le second projet du Règlement modifiant le Règlement de zonage 927-13 afin d'ajouter l'usage domestique dans les zones CV portant le numéro 1148-20;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry
et unanimement résolu :

D'adopter le second projet du règlement modifiant le Règlement de zonage 927-13 afin d'ajouter l'usage domestique aux groupes I, II et III pour les habitations unifamiliales dans les zones Cv (Secteur centre-ville), lequel est identifié sous le numéro 1148-20.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par le conseiller monsieur Jean Cormier à l'effet que le Règlement 1148-20 modifiant le Règlement de zonage 927-13 afin d'ajouter l'usage domestique aux groupes I, II et III pour les habitations unifamiliales dans les zones CV (Secteur centre-ville), sera adopté à une séance ultérieure.

AUTORISATION D'ÉMISSION DE PERMIS - PLAN D'INTÉGRATION ET D'IMPLANTATION ARCHITECTURAL - PIIA (RÈGLEMENT 802-05)

319-11-20

154, BOULEVARD PERRON OUEST

Considérant la demande d'émission de permis déposée afin de modifier l'affichage du nouveau commerce situé au 154, boulevard Perron Ouest;

Considérant le rapport soumis par le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que ce projet respecte les spécificités du Règlement 802-05;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'autoriser le directeur du Service de l'urbanisme à émettre un permis afin de modifier l'affichage du nouveau commerce situé au 154, boulevard Perron Ouest.

ADOPTÉE

320-11-20

141, BOULEVARD PERRON OUEST

Considérant la demande d'émission de permis déposée pour le projet de remplacement d'une porte arrière pour le bâtiment situé au 141, boulevard Perron Ouest;

Considérant le rapport soumis par le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que ce projet respecte les spécificités du Règlement 802-05;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

D'autoriser le directeur du Service de l'urbanisme à émettre un permis pour le remplacement d'une porte arrière pour le bâtiment situé au 141, boulevard Perron Ouest.

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS

321-11-20

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS - AJOUT D'UN TRONÇON - RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE L'AVENUE TERRY-FOX

Considérant les travaux prévus de réfection des infrastructures d'une partie de l'avenue Terry-Fox;

Considérant que suite à l'analyse d'une inspection télévisée des conduites le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a accepté de qualifier le tronçon situé entre la 5e Rue et la rue Robertson admissible au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ);

Considérant que ce programme peut financer 100 % des travaux admissibles

Considérant l'offre de services professionnels déposée par la firme Norda Stelo au montant de 6 390 \$, taxes en sus, pour des travaux complémentaires pour l'ajout de ce tronçon;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

D'accepter l'offre déposée par la firme Norda Stelo au montant de 6 390 \$, taxes en sus, pour des travaux complémentaires concernant l'ajout d'un tronçon, d'une longueur de 290 mètres, pour le projet de réfection des infrastructures de l'avenue Terry-Fox.

ADOPTÉE

322-11-20

APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE D'ESSENCE, DE CARBURANT DIESEL ET DE MAZOUT - AUTORISATION

Considérant que le contrat concernant la fourniture d'essence, de carburant diesel et de mazout pour l'année 2020 arrivera à échéance le 31 décembre 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics à entreprendre les procédures pour procéder à un appel d'offres pour la fourniture d'essence, de carburant diesel et de mazout pour 2021.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)

Aucune question n'a été soumise par voie de courriel ou autre moyen de communication selon les directives mentionnées sur le site Internet de la Ville.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 20 h 20.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière